



ville de
frouard

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE

CANTON DU VAL DE LORRAINE SUD

VILLE DE FROUARD

DECISION N° 2023/72

**OBJET : CONVENTION RELATIVE A LA PRESTATION DE L'ASSOCIATION « LA MUTINERIE » –
LANCEMENT DE SAISON**

Le Maire de la Commune de FROUARD,

Vu la délibération n° 2020/73 du 23 septembre 2020, portant sur la délégation des attributions du Maire prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le devis sollicité par le Pôle culture de la Ville de Frouard auprès de l'association « La Mutinerie », située au 133 avenue de Strasbourg – 54000 Nancy,

Vu la prestation demandée, relative à l'animation d'un atelier de linogravure lors du lancement de la saison culturelle, le samedi 23 septembre 2023,

Vu le montant forfaitaire de la prestation arrêté à 500,00 €,

DECIDE

Article 1

De signer une convention avec l'association « La Mutinerie », nécessaire au bon déroulement de l'action.

Article 2

Précise que les crédits sont prévus à l'article 6288-313 du budget annexe « développement culturel » de l'exercice 2023.

Fait à Frouard, le 17 juillet 2023



Le Maire,
Pascal BARTOSIK